



OFFICE CENTRAL DE LA  
COOPÉRATION À L'ÉCOLE

101 bis, rue Ranelagh  
75016 PARIS

☎ 01 44 14 93 30

☎ 01 45 27 49 83

@ federation@occe.coop



DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, rue La Fayette  
75010 PARIS

☎ 01 47 70 09 59

☎ 01 44 79 09 47

@ dden.fed@wanadoo.fr

## écoles fleuries

### CONSTITUTION DU DOSSIER ET CRITÈRES NATIONAUX D'APPRÉCIATION

#### 1 – LE DOSSIER

Compte rendu des travaux au cours de l'année scolaire, cet album est le seul élément d'appréciation dont disposera le jury pour établir le palmarès.

Le dossier complet d'une classe, d'une école ou d'un établissement scolaire, présenté par le jury départemental au jury national comprend :

- un dossier servant de compte rendu (**format MAXIMUM 50x65 ouvert et poids MAXIMUM 3 kg**), établi en classe,

avec textes, dessins, photographies, le tout solidement relié **en un seul dossier** (remarque : le projet, de préférence interdisciplinaire, sera présenté en début de dossier) ;

- un CD Rom ou un DVD, illustrant le déroulement de l'activité, d'une durée de 5 minutes maximum, pourra être joint au dossier.

- l'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement mis en évidence sur l'une des premières pages ;

- les photographies incluses dans le corps du dossier sont indispensables à l'appréciation des résultats, elles font apparaître l'aspect de l'école ou de l'établissement **AVANT, PENDANT et APRÈS** le projet.

On peut donc apprécier pour chaque dossier :

a - s'il est ou non conforme ;

b - sa présentation (esthétique, soin, originalité...);

c - s'il met en valeur la participation des élèves au cours des différentes étapes du projet, réalisation du dossier comprise.

#### 2 – LA PÉDAGOGIE

L'étude du document principal doit rendre compte notamment :

a - de la **démarche** (précisée en début de dossier), du projet, de ses objectifs, de ses étapes, des réalisations pédagogiques, liés aux **travaux de jardinage et à l'éducation au développement durable** (interdisciplinarité, approche coopérative, participation des élèves).

b - des **apprentissages** et de l'**interdisciplinarité** :

- savoir (aspects disciplinaires) ;
- savoir faire (utilisation de l'outil) ;
- savoir dire (précision du langage) ;
- savoir être (respect des espaces, du travail de l'autre).

c - du **travail technique** accompli par les élèves et leurs maîtres à l'occasion du projet.

d - des **comportements citoyens** induits : rôle des élèves, place de chacun (adultes et élèves) lors des différentes étapes du projet (décision de participation, mise en place, gestion, évaluation...), relation avec les autres classes de l'école ou de l'établissement.

#### 3 – LE RAYONNEMENT

Le dossier doit rendre compte aussi :

- de l'**aménagement du cadre de vie** et de l'**ouverture** de l'école ou de l'établissement sur le **monde extérieur**.